

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 10 (1872)
Heft: 41

Artikel: Le mouvement populaire académique
Autor: L.M.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-181975>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 03.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les Samedis.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

pour la Suisse : un an, 4 fr. ; six mois, 2 fr. ; trois mois, 1 fr.

Pour l'étranger : le port en sus.

On peut s'abonner aux Bureaux des Postes ; — au magasin Monnet, place de Saint-Laurent, à Lausanne ; — ou en s'adressant par écrit à la *Rédaction du Conteur vaudois*. — Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

Le mouvement populaire académique.

Vers la fin de septembre, quelques citoyens, désireux de voir réussir le projet de construction des bâtiments destinés à la bibliothèque supérieure, prirent l'initiative d'une réunion populaire, dans laquelle il fut décidé de mettre en circulation une pétition adressée aux autorités, pour encourager la réalisation de cette importante entreprise. Cette pétition, qui se couvre de nombreuses signatures, approuve le projet présenté par le Conseil d'Etat, d'après lequel l'Académie, les musées et la Bibliothèque seraient placés sur Montbenon.

Mais on ne tarda pas à voir paraître dans les journaux l'annonce d'une nouvelle assemblée populaire, sous le patronage d'un comité dit « indépendant. » Un journal, appelant l'attention sur cette annonce, faisait remarquer avec beaucoup de tact que le comité dont elle émanait était *libre de toute attache*.

Hé quoi ! s'écriait-on, le premier comité était-il donc attaché !...

Non, il n'en était rien ; mais quelques personnes s'occupant avec beaucoup d'intérêt de cette question « qu'académique on nomme » trouvaient, paraît-il, qu'on s'éloignait trop du centre de la ville en choisissant Montbenon, et que Beaulieu était de beaucoup préférable.

Enfin le grand jour arriva. Le Casino, fermé depuis longtemps, ouvrit ses portes à deux battants, comme pour laisser passer des hommes aux idées larges et d'un grand avenir. La salle s'illumina, et d'humbles auditeurs entrèrent en foule. Les partisans de la première assemblée semblèrent se grouper sur la droite ; ceux de la seconde se dirigèrent vers l'Orient, source de toute lumière.

Une demi-heure s'écoule, et l'on voit entrer d'un pas grave quelques Messieurs à la toilette soignée, et qui se serrent la main comme des gens qui ne se sont pas vus depuis longtemps. Ils se répartissent çà et là dans les bancs de la gauche.

Le silence est parfait. L'assemblée, recueillie, attend ses destinées. M. Rochat sort de son banc et va se placer dans le fond, en face d'une petite table. Il annonce que le comité l'a désigné pour ouvrir la séance, et que, « pour abrégé », il s'impose à l'assemblée comme président. Il fait connaître, en outre, qu'il ne sera voté aucune résolution, et qu'à la pétition dont il donne lecture il ne sera rien ajouté et rien retranché.

Voilà qui était clair et net.

Cependant, cette ouverture provoqua un vif étonnement dans la salle, tant la manière de procéder était peu en rapport avec nos mœurs démocratiques et les droits qu'à toute réunion, composée de citoyens libres, de se constituer et de délibérer comme bon lui semble.

M. Rochat fait remarquer que son comité est de tous les partis, qu'il n'a pas l'intention de jeter de l'eau froide sur la question du moment, mais qu'il veut, au contraire, éclairer Lausanne.

A ces mots, un des gros actionnaires de la Société du gaz, croyant à la concurrence, fait un soupir.

Après ces préliminaires, M. Bertholet prend la parole. Trois cents auditeurs sont suspendus à ses lèvres. L'orateur s'empresse de dire qu'il n'a point la prétention de faire un discours, mais seulement de donner quelques détails et éclaircir quelques points. Malgré ces modestes réserves, l'exorde s'allonge, se drape dans les plis de l'éloquence, la péroraison s'enflamme de mouvements oratoires, et l'ensemble prend toutes les proportions d'un discours-ministre. Ce discours, soigneusement préparé, était si émaillé de chiffres, de conseils paternels et de précautions financières, qu'il parut long, bien long ; mais il fut cependant écouté avec la patience que concède volontiers une assemblée qui n'est pas encore fatiguée.

L'orateur termina enfin et s'assit au milieu d'un parfait silence.

M. Tapernoux, qui lui succéda, jeta tout à coup au milieu de l'assemblée une bombe de vérités, dont les éclats furent un peu trop violents, il est vrai ; mais, que voulez-vous, de l'abondance du cœur la bouche parle. Il s'éleva avec fermeté entre les intérêts personnels, qui paraissaient jouer un trop grand rôle dans la question, et fit appel aux idées larges, généreuses, au dévouement à la chose publique.

Hélas ! vous avez été bien imprudent, M. Tapernoux. Ne vous faites point illusion ; l'intérêt personnel est et sera toujours un des grands mobiles de la pauvre humanité, et, si vous nous aviez consulté, nous nous serions permis de vous rappeler ces vers de Palissot :

Du globe où nous vivons, despote universel,
Il n'est qu'un seul ressort, l'intérêt personnel ;
A tous nos sentiments, c'est lui seul qui préside ;
C'est lui qui dans nos choix nous éclaire et nous guide.

Il est très probable que le poète a voulu parler du choix de l'emplacement destiné aux bâtiments académiques.

Et croyez-le, Monsieur, Palissot savait très bien que les choses de ce monde sont quelquefois « libres de toute attache, » mais liées par beaucoup de fi celles.

Après M. Tapernoux vient M. l'architecte Brailard, qui émet ses opinions avec une grande douceur sur quelques points, et constate le haut talent financier de M. Bertholet, auquel il donnerait volontiers le fauteuil de ministre des finances de la commune de Lausanne.

M. Voruz, qui prend ensuite la parole, reconnaît, avec une modestie rare, que le comité libre de toute attache est le comité sérieux, mais que l'autre a été guidé par un enthousiasme irréflecti. Il fut pris bonne note de cette marque de délicate attention.

M. Hirzel, directeur de l'Asile des aveugles, n'avait pas négligé de se rendre à la convocation de ceux qui devaient jeter un si grand jour sur les fautes qu'on allait commettre. Prenant part à la discussion, il fit ressortir par des exemples frappants le côté saillant des intentions de M. de Rumine, et, par une ingénieuse digression, trouva moyen de dire des choses fort aimables à l'adresse des Vaudois et de nous faire sa profession de foi politique au sujet de la révision. Puis, revenant à ses moutons, il pria M. Bertholet, si ferré sur les finances de la commune, de lui indiquer le chiffre du revenu que Montbenon offrait à celle-ci.

M. Cuénoud, resté jusque-là fort tranquille dans les bancs de la droite, se leva tout à coup, et, muni d'une baguette magique, démolit pièce après pièce tout le château de cartes du comité dit « indépendant. » Son discours, empreint de justesse, clair, précis, fut couvert d'applaudissements.

Dès ce moment, l'étoile qui semblait vouloir briller d'un vif éclat au commencement de la séance allait pâlisant de plus en plus.

M. Brélaz donna le dernier coup d'éteignoir, et termina la discussion par la recommandation pressante de signer en masse la première pétition.

On assure que c'est au sortir d'une séance semblable que le bon Lafontaine écrivit cette fable bien connue :

Une montagne en mal d'enfant
Jetai une clameur si haute,
Que chacun, au bruit, accourant,
Crut quelle accoucherait, sans faute,
D'une cité plus grosse que Paris :
Elle accoucha d'une souris.

L. M.

Le vignoble vaudois.

La récolte du vignoble vaudois était de 20 millions de pots en 1860, 24 millions en 1862, 39,560,000 en 1863, 44,600,000 en 1866. — Celle de 1871 se répartit comme suit entre les districts, chiffres ronds :

	Pots.	Francs.
Aigle,	4,740,000	2,610,000
Vevey,	7,710,000	3,460,000
Lavaux,	7,630,000	3,810,000
Lausanne,	4,370,000	1,530,000
<i>Est :</i>	<u>24,450,000</u>	<u>11,410,000</u>
Morges,	9,520,000	3,370,000
Aubonne,	5,230,000	1,030,000
Rolle,	7,130,000	2,480,000
Nyon,	4,630,000	1,410,000
<i>Ouest :</i>	<u>26,510,000</u>	<u>8,290,000</u>
Cossonay,	550,000	160,000
Orbe,	2,380,000	790,000
Yverdon,	1,560,000	500,000
Grandson,	2,050,000	720,000
Avenches,	1,440,000	460,000
<i>Nord :</i>	<u>7,980,000</u>	<u>2,630,000</u>

En résumé, sur un total rectifié depuis notre dernier numéro, de 58,940,000 pots (58,940 milliers de pots ou 117,880 chars), les vignobles du midi (districts de l'est et de l'ouest) récoltent plus des 6/7^e, ceux du nord, le 7^e seulement des vins vaudois ; leur valeur totale est de 22,330,000 fr.

Le tableau suivant indique le prix des vignes par perche carrée, et le nombre de celles vendues de 1853 à 1862 (100 perches carrées = 9 ares).

Districts et communes.	Nomb. de vignes vendues en 10 ans.	Prix moyen 1853-62.	Taxe cadastre de 1806.
Vevey. Veytaux,	23	fr. 45 26 c.	fr. 6 39 c.
Corseaux,	44	18 52	7 03
Lavaux. Rivaz,	35	31 69	8 22
Aigle. Aigle,	72	23 65	4 87
Villeneuve,	94	22 90	id.
Yvorne,	87	13 13	id.
Lausanne. Laus.,	108	20 85	5 78
Paudex,	21	16 82	7 15
Morges. Chigny,	3	17 09	3 35
Lonay,	39	14 88	3 81
Aubonne. Aubon.	107	15 59	5 33
Cossonay. Vuffl.-			
la-Ville,	4	14 22	2 58
Rolle. Vinzel,	17	13 14	5 33
Mont,	58	10 18	5 78
Nyon. Prangins,	9	11 47	3 50
Begnins,	65	8 62	4 42
Grandson. Corcel-			
les.	30	9 67	3 05
Bonvillars,	47	9 62	4 26
Avenches. Belle-			
rive,	62	9 03	3 05
Yverdon. Monta-			
gny,	3	8 42	2 28
Orbe. Arnex,	20	6 60	2 74

Il résulte des chiffres ci-dessus qu'en moins d'un demi-siècle, le vignoble de Veytaux a acquis *sept fois* plus de valeur ; ceux de Rivaz, Aigle et Villeneuve, presque *quatre fois*, et que la plupart des autres ont triplé ou doublé de prix. Il est certain que, dans nombre d'endroits, les vignes ont encore augmenté de valeur depuis dix ans, mais nous n'a-